R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

SÉNAT

Madame Anne Sander
Députée européenne
Parlement européen

Paris, le 8 février 2023

Nos réfs : MB/PS

Madame la Députée européenne,

Nous souhaitons attirer votre attention sur les débats qui ont lieu actuellement concernant la directive « Habitat, faune, flore » et ses conséquences sur la prédation du loup dans nos montagnes.

En effet, cette réglementation datant de mai 1992 classe le loup comme « espèce de faune strictement protégée ». Un tel classement limite considérablement la protection des troupeaux dans les pâturages. Face aux attaques qui se multiplient ces dernières années, nos agriculteurs et éleveurs sont usés, découragés et désemparés. Nos appellations d'origine protégée (AOP) et nos indications géographiques protégées (IGP) pour la viande et le fromage sont mises en danger. Le pastoralisme répond pourtant à nos objectifs de consommation locale, responsable, et durable, en contribuant à la fois à notre sécurité alimentaire et au respect du bien-être animal.

A travers un avis politique devenu résolution européenne le 21 août 2020, le Sénat avait déjà alerté sur les écueils de cette directive, en vain. A présent d'autres pays européens réagissent : ainsi le 26 septembre dernier, lors du Conseil « Agriculture et pêche », la délégation autrichienne a demandé la révision de cette réglementation, avec le soutien de la Croatie, la Finlande, la Hongrie, la Lettonie, la Roumanie et la Slovaquie. A l'occasion d'un débat en séance le 4 octobre dernier au Sénat, la secrétaire d'Etat Laurence Boone a opposé une fin de non-recevoir à cette possibilité. Il est tout à fait regrettable que le Gouvernement français n'ait pas conscience des enjeux d'une telle révision.

Exiger que la Commission européenne finance une étude européenne prouvant le coût de la protection des troupeaux, les dégâts indirects et les conséquences agronomiques du retour du loup serait une première étape nécessaire pour envisager la modification de la directive « Habitat, faune, flore ». Il s'agit de rappeler l'importance de la conservation des habitats agro-pastoraux, ce dont la direction générale de l'environnement de la Commission semble ne pas avoir conscience. Pleinement engagées sur ce dossier, nous sollicitons votre concours afin d'effectuer une demande d'étude auprès de la Commission européenne.

Nous vous remercions par avance et vous prions d'agréer, Madame la Députée européenne, chère collègue, l'expression de nos salutations amicales.

Martine Berthet
Sénatrice de la Savoie

Emilie Bonnivard
Députée de la Savoie

Vincent Rolland
Député de la Savoie

Cédric Vial
Sénateur de la Savoie

Permanence parlementaire 5 Place Ferdinand Million - BP 70064 - 73203 Albertville Cedex
0479107626

R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

SÉNAT

MARTINE BERTHET

SENATRICE DE LA SAVOIE

EMILIE BONNIVARD

DEPUTEE DE LA SAVOIE

Monsieur François-Xavier Bellamy
Député européen
Parlement européen

Paris, le 8 février 2023

Nos réfs : MB/PS

Monsieur le Député européen,

Nous souhaitons attirer votre attention sur les débats qui ont lieu actuellement concernant la directive « Habitat, faune, flore » et ses conséquences sur la prédation du loup dans nos montagnes.

En effet, cette réglementation datant de mai 1992 classe le loup comme « espèce de faune strictement protégée ». Un tel classement limite considérablement la protection des troupeaux dans les pâturages. Face aux attaques qui se multiplient ces dernières années, nos agriculteurs et éleveurs sont usés, découragés et désemparés. Nos appellations d'origine protégée (AOP) et nos indications géographiques protégées (IGP) pour la viande et le fromage sont mises en danger. Le pastoralisme répond pourtant à nos objectifs de consommation locale, responsable, et durable, en contribuant à la fois à notre sécurité alimentaire et au respect du bien-être animal.

A travers un avis politique devenu résolution européenne le 21 août 2020, le Sénat avait déjà alerté sur les écueils de cette directive, en vain. A présent d'autres pays européens réagissent : ainsi le 26 septembre dernier, lors du Conseil « Agriculture et pêche », la délégation autrichienne a demandé la révision de cette réglementation, avec le soutien de la Croatie, la Finlande, la Hongrie, la Lettonie, la Roumanie et la Slovaquie. A l'occasion d'un débat en séance le 4 octobre dernier au Sénat, la secrétaire d'Etat Laurence Boone a opposé une fin de non-recevoir à cette possibilité. Il est tout à fait regrettable que le Gouvernement français n'ait pas conscience des enjeux d'une telle révision.

Exiger que la Commission européenne finance une étude européenne prouvant le coût de la protection des troupeaux, les dégâts indirects et les conséquences agronomiques du retour du loup serait une première étape nécessaire pour envisager la modification de la directive « Habitat, faune, flore ». Il s'agit de rappeler l'importance de la conservation des habitats agro-pastoraux, ce dont la direction générale de l'environnement de la Commission semble ne pas avoir conscience. Pleinement engagées sur ce dossier, nous sollicitons votre concours afin d'effectuer une demande d'étude auprès de la Commission européenne.

Nous vous remercions par avance et vous prions d'agréer, Monsieur le Député européen, cher collègue, l'expression de nos salutations amicales.

Martine Berthet
Sénatrice de la Savoie

Emilie Bonnivard
Députée de la Savoie

Vincent Rolland
Député de la Savoie

Cédric Vial
Sénateur de la Savoie

Permanence parlementaire 5 Place Ferdinand Million - BP 70064 - 73203 Albertville Cedex
0479107626